

Assistant socio-éducatif

Informations sur le concours

Publié le :	24-09-2026
Filière :	Filière socio-éducative
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	23-11-2026
A propos du poste :	

Au sein du CHRS Les Primevères de Reims, les missions de l'assistant.e socio-éducatif sont les suivantes :

- Évaluer la situation globale de la personne et élaborer un pré diagnostic social
- Assurer l'accompagnement social et/ou éducatif de personnes en situation d'exclusion et de précarité.
- Organiser et animer ponctuellement des ateliers collectifs
- Participer à l'élaboration du rapport d'activité
- Accueillir, informer et orienter les usagers dans le cadre de l'accès aux droits
- Instruire administrativement des demandes d'aides sociales et financières
- Assurer la suppléance de la régie du CHRS Les Primevères
- Mettre en œuvre des projets individuels et collectifs en vue de favoriser et soutenir la réinsertion socio-professionnelle
- Assurer un suivi et une gestion au sein des appartements collectifs
- Rendre compte du travail effectué auprès de la hiérarchie et faire remonter les situations problématiques
- Effectuer des écrits professionnels et renseigner les informations nécessaires à la prise en charge du résident.

Informations sur l'établissement

Nom :	CHRS LES PRIMEVERES
Ville :	51100 Reims
Site Web :	https://www.reims.fr/solidarite-sante-seniors/reims-ville-solidaire/le-centre-communal-daction-sociale/insertion-et-logement

Pour candidater

Date limite de candidature :	23-10-2026
Conditions de candidature :	

Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions énumérées :

- A l'article 4 4° b) du décret n° 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif (à savoir être titulaire du diplôme d'État d'éducateur spécialisé ou d'un titre reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007) ;

- A l'article L321-1 du code général de la fonction publique qui dispose notamment que nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire :

1° S'il ne possède pas la nationalité française ou n'est pas ressortissant des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen ;

2° S'il ne jouit pas de ses droits civiques ;

3° Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions ;

4° S'il ne se trouve pas en position régulière au regard du code du service national ;

5° Le cas échéant, s'il ne remplit pas, compte tenu des possibilités de compensation du handicap, les conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions.

Pièces à fournir :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique ses motivations (pour le poste et la Fonction publique) ;

- Curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

- Copies des diplômes, titres de formation, certifications et équivalences notamment ceux requis pour le concours concerné (cf article 4 du décret du 21 août 2018) ;

- Photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ;

- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;

- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

CHRS Les Primevères
24 cour Général Eisenhower
51100 REIMS